

## Traitement de l'incontinence urinaire

### **Traitement de l'incontinence urinaire :**

Références : PIJ-medic n° 18

1. *Les traitements comportementaux et de rééducation devraient être proposés en première intention.*
2. *Avant de prescrire un spasmolytique urinaire, il faut bien peser l'indication en considérant l'efficacité et le risque du médicament :*
  - *Il n'y a aucune indication à prescrire un anticholinergique chez les patients sous sonde urinaire ou protection permanente.*
  - *Utiliser les spasmolytiques urinaires avec prudence chez le patient âgé et penser à adapter la posologie en fonction de la clairance à la créatinine, si nécessaire.*
  - *Les effets secondaires anticholinergiques sont fréquents et peuvent péjorer la qualité de vie du patient. Selon leur intensité, il est recommandé de stopper le traitement.*
3. *Sans effet notable sur la qualité de vie après 3 mois, le traitement ne devrait pas être poursuivi.*

*Le recours à un traitement anticholinergique en cas d'incontinence urinaire par impériosité ou mixte n'est jamais une urgence, l'efficacité du traitement se développant sur plusieurs semaines.*

*Il est possible de passer d'un anticholinergique urinaire au Spasmo-Urgénine durant l'hospitalisation, ce médicament ayant une efficacité similaire aux autres anticholinergiques, mais des effets indésirables et un risque d'interaction potentiellement moindres.*

Source : Liste des médicaments à consulter sur [www.pij.ch](http://www.pij.ch)